

"Vous avez dit "coopération politique européenne"?" dans Europe (7 octobre 1987)

Légende: Le 7 octobre 1987, Emanuele Gazzo, directeur général de l'Agence Europe, déplore la faiblesse des structures à l'œuvre dans la coopération politique européenne (CPE) et plaide pour la transformation de celle-ci en un élément clé de la Communauté européenne.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef RICCARDI, Ferdinando. 07.10.1987, n° 4633. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"vous_avez_dit_"cooperation_politique_europeenne"_ "_dans_europe_7_octobre_1987-fr-523bb18f-2dac-488a-a3a8-63a0c6bd26ea.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Vous avez dit "coopération politique européenne" ?

Il nous arrive de recevoir souvent des visites, parfois de confrères venus de loin découvrir l'Europe ou de jeunes qui cherchent à comprendre, ou encore d'étudiants qui préparent des licences sur des sujets "européens". C'est ainsi que récemment, nous avons eu l'occasion de vérifier ce que peut penser un jeune étudiant au sujet de la Coopération politique européenne, La Bibliographie spécifique à ce thème est moins abondante que celle sur les aspects économiques et juridiques de la construction européenne, mais l'excellent ouvrage de Philippe de Schoutheete dont la deuxième édition a été préfacée par Etienne Davignon, fournit les références fondamentales. On constate cependant qu'en général, la coopération politique est perçue comme une sorte de supplément sinon un "surplus" de la substance concrète de la Communauté, qui est "économique". Il est un peu difficile de faire comprendre qu'une volonté de coopération politique est un préalable de l'union économique. En d'autres termes, l'objectif de l'unification de l'Europe est de créer une entité politique distincte, dont il va de soi que l'union économique et monétaire est un pilier. Il ne s'agit pas d'une abstraction parce que dans la déclaration Schuman du 9 mai 1950, comme dans les préambules aux traités européens, ce but avait été clairement exprimé.

La coopération politique, telle qu'on la pratique aujourd'hui, est un ensemble de normes de comportement, non contraignantes, dans le domaine des politiques étrangères nationales, assorti d'une structure légère, dotée depuis peu d'un Secrétariat général (siégeant à Bruxelles) et d'un réseau interministériel sophistiqué de communications. Les textes publics sur lesquels elle se fonde partent du premier "Rapport Davignon" de 1970 jusqu'à celui inséré dans l'Acte Unique Européen, sous le Titre III, ce qui en fait, du point de vue institutionnel, une partie intégrante du Traité de Rome. Le par. 5 de l'art. 30 de l'A.U. précise le lien existant entre le processus d'intégration économique et la coopération en matière de politique étrangère. Il y est dit que "les politiques extérieures de la Communauté Européenne et les politiques convenues au sein de la C.P.E. doivent être cohérentes". On peut se demander quel est le degré de cohérence réalisable entre, d'une part, des dispositions contraignantes qui comportent des procédures institutionnelles complexes et, d'autre part, les résultats aléatoires de la recherche d'un consensus.

La vérité est que si la Coopération Politique ne dépasse pas le stade actuel et ne se transforme pas en élément-clé de l'union des peuples européens, pour exprimer la personnalité politique de l'Europe, elle sera condamnée à végéter sans que cela ait aucune incidence pratique sur le poids de l'Europe en tant que telle sur l'échiquier mondial. Sans sous-évaluer l'utilité des échanges d'informations et des consultations qui ont parfois lieu, une structure comme celle qui existe pourrait très bien s'inscrire et fonctionner dans le cadre du Conseil de l'Europe de Strasbourg, et s'étendre ainsi à des pays qui ne veulent ou ne peuvent pas être membres de la Communauté, mais qui ont en commun une très haute vision de l'Europe de demain, basée sur une coopération intergouvernementale qui laisse les mains libres aux Etats.

Malheureusement, la C.P.E. ne peut être jugée que sur la base de résultats concrets, et non pas de déclarations ou appels qui n'obtiennent aucun écho. Il suffit de citer le spectacle navrant qu'ont donné les Douze au regard de la crise du Golfe : certains pays ont dépêché des unités navales mais chacun a eu soin de préciser qu'il s'agissait d'opérations purement nationales. Ceci est vrai également au sujet du premier pas franchi sur la voie du désarmement nucléaire.

Cela semble avoir suscité un "sursaut européen". Ce n'est qu'apparence, regardons avec attention : ne s'agit-il pas d'une série de "sursauts nationaux" qui provoquent, il est vrai, des remous, mais d'où ne se dégage aucune véritable "voix européenne"? Autre spectacle décevant : les votes à l'ONU. Après avoir enregistré une amélioration de la cohésion, les statistiques montrent "que les intérêts nationaux priment sur l'intérêt européen. Tout dernier exemple: l'élection du Directeur général de l'UNESCO. Il eût été normal qu'un "choix européen" se manifeste. Il n'en a été rien. Comme titre un journal, tout se termine par des "intrigues byzantines entre Paris, Bonn et Washington". Salut, l'Europe !

Emanuele Gazzo